



## Bail non remis au locataire par le bailleur

Par **Thibault08**, le **08/02/2010** à **14:25**

Bonjour,

je suis locataire depuis le 1er janvier 2010 dans une villa, mon souci est que à ce jour je n'est toujours aucune copie du bail en ma possession, es-ce normal? Car je n'est aucune preuve d'avoir signé ce bail, s'ils decident de me mettre dehors, seraient-ils en leurs droits?

Ensuite quand nous avons fait l'état des lieux, il été bien stipulé "cuisine aménagée" car l'agene nous à dit qu'ils devaient installer une cuisine fin janvier.

Quelque jours plus tard après avoir signé le bail, il n'était plus question d'installer une cuisine ;- (.

Je ne c'est pas si cela est bien légal sachant que sur l'état des lieux il est bien stipulé "cuisne aménagé" alors que nous avons seulement un mini meuble + evier. J'ai installé une cuisine équipée à ma charge entre temps.

La cloture n'est elle aussi toujours pas installée, soit disant dans 2mois.

L'antenne (chaines nationales) n'est également pas installé.

La villa comporte des traces de moisissure dans pratiquement chaque pièces. (la maison est pourtant neuve).

Je les ai appelé mais ils n'ont pas l'aire de vouloir faire bouger les choses.

Que dois-je faire ? Que feriez vous à ma place?

Merci de votre aide!

Thibault

Par **fif64**, le **08/02/2010** à **14:32**

Tout d'abord, si vous avez signé un état des lieux avec "cuisine aménagée" alors qu'elle n'y était pas, si vos bailleurs sont de mauvaise foi, ça risque de poser problème lors de l'état des lieux de sortie. Vous n'auriez jamais du signer un état des lieux comportant des choses n'étant pas réellement dans l'appartement.

Pour la copie du bail, normalement vous devriez en avoir une copie. Je vous conseille de l'exiger à votre bailleur par LRAR en conservant copie de la lettre.

Je vous conseille également de conserver copie de tous vos chèques ainsi que relevés de compte où apparaissent les débits. Ainsi, même si vous n'arrivez pas à obtenir la copie du bail, vous aurez un bail tacite et les mêmes droits que n'importe lequel des locataires.